

PRISE en compte au budget de la Commune pour l'exercice 1960 du prêt à moyen terme de 41.000.000 de F avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Par contrat du 8 Mars 1960, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion a consenti à la Commune Saint-Denis, un prêt à moyen terme de QUARANTE ET UN MILLIONS DE FRANCS CPA destiné à la modernisation des chemins ruraux de Montgaillard et de Moufia.

Cette somme a déjà été encaissée.

Pour pouvoir régler immédiatement les dépenses effectuées, je vous demande de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, la prise en compte au budget de la Commune pour l'exercice 1960, le montant de ce prêt, savoir:

En recettes, au chap. XII art.1 - Prêt de la C.R.C.M. pour réparation chemins ruraux de Montgaillard et Moufia 41.000.000.-

En dépenses, au chapitre XXIV art.10 - Modernisation chemins ruraux Montgaillard et Moufia 41.000.000.-

Cette opération sera régularisée au budget supplémentaire prochain./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

LE MAIRE. - Je demande au Conseil de bien vouloir donner acte de cette prise en charge.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. Denis le 3 avril 1960
P. le Préfet
Le 1/7 Préfet, Directeur du Cabinet
Signé: J. Alais